



Extrait du re

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 064-216401471-20260922-22092026DCM10-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 22 Septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Convocation adressée le 16 septembre 2026
Affichée le 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Marie DASSE, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Agnès DUHAU, Catherine ERRECART, Mathieu ETCHEVERRY, Sylvie GUIHO, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Maria JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Vincent NYBELEN, Jorge RAMIREZ, Théo SALAMON, Bernadette SUHAS,

Absents ou excusés : Carole DAVID (procuration à Alain ITHURBIDE), Stéphanie SIERCHICOT (procuration à Patricia LARRONDE), Geneviève VEILLAT (procuration à Théo SALAMON)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mikaël DACHARY

DCM 10/ Demande de subvention à la MSA dans le cadre « Grandir en Milieu Rural 2026 » pour les travaux de la crèche

En 2026, la MSA Sud Aquitaine poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires les plus ruraux en mobilisant l'offre « Grandir en Milieu Rural (GMR) ».

Cette offre GMR entend contribuer financièrement à l'émergence d'actions ou services innovant qui répondent à des besoins spécifiques des familles agricoles résidant sur les territoires ruraux ou à des projets qui favorisent l'amélioration des structures et dispositifs déjà existants.

Les travaux de réaménagement et d'extension de la crèche LAMINAK pourraient répondre aux critères d'amélioration prévues à l'accueil des enfants dans une structure existante.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de solliciter de la MSA pour une éventuelle subvention possible pour ce type d'opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal JOCOU

